

Département de la  
Charente-Maritime

Ville de ROYAN

OBJET :

REPUBLICQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 1957

*Original + 1 copie  
Compte  
11-1-57*

**Adhésion à l'Association  
des Maires des Stations et  
représentants des organismes  
intéressés aux aérodromes  
de tourisme**

L'an mil neuf cent cinquante sept, le six Avril 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Mux Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 1er Avril 1957.

57053

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnot, Reutin, Castelnaud, Couzinet, Gausseil, Barrot, Pouget, Coumil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Domocq, Etcheber, Bourdeille, Marteau, Melle Pouché, MM. Rochederoix, Grussenmeyer, Dufour, Coumil, Edouard, Chamboulan, Papeau, Guichou.

Représenté : M. Laurent par M. Brusset.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Le Conseil Municipal décide :**

- d'adhérer à l'Association des Maires des stations et représentants des organismes intéressés aux Aéroports et Aérodrômes de Tourisme
- que le montant de la cotisation annuelle 4.000 frs sera mandatée ch II, art. 10 du budget primitif 1957 " Cotisations aux diverses associations dont la ville fait partie "

approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre M. les membres présents.

VU

Rochefort s/Mer le 9 Mai 1957  
Le Sous-Préfet : illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué

COPIE CONFORME  
le 14 Mai 1957  
le Maire  
l'Adjoint Délégué,


